



24 heures chrono ... au CSL Maxéville!!!

ufap.est@gmail.com

Le 24 août 2023

Vendredi 18 août 2023, l'agent en poste au Centre de Semi-Liberté de Maxéville a eu l'honneur d'inaugurer le nouveau service taillé sur mesure du CSL ...

En effet, la surprise fut de taille lorsque l'astreinte demanda à l'agent de monter la nuit après avoir effectué son service de journée, **soit une amplitude de 24 heures de travail !**

En termes de gestion des personnels, de respect des amplitudes horaires, du droit à la déconnexion, on peut dire qu'il est difficile de faire pire !

Après notre intervention auprès de la Directrice Interrégionale adjointe, le responsable d'astreinte local a consenti à tenir le poste au CSL durant 3 heures, laissant souffler quelques instants notre collègue bloqué pour le service de nuit...

Puisqu'il n'existe localement pas de *plan B* en pareille situation... on applique le consentement par la contrainte : **« Je n'ai pas d'autre solution, je suis obligé de te bloquer pour faire la nuit... »** dixit l'astreinte du CSL !

Et au passage, tu me feras aussi un petit écrit pour dire que tu es ok pour rester..., ça serait bien et tout le monde serait couvert... Mais au fait, couvert de quoi ? De honte ?

Les agents ne sont pas de vulgaires numéros à qui on peut imposer tout et n'importe quoi sous prétexte d'une gestion organisationnelle hasardeuse, qui montre encore ses limites !
L'anticipation (s'il y en avait eu !) aurait permis d'assurer un bon fonctionnement et la continuité du service public pénitentiaire plutôt que de devoir trouver une solution d'urgence à l'éthique plus que contestable...

En effet, fort de cette malheureuse expérience de la nuit du vendredi 18 au samedi 19... et au mépris des consignes de la Directrice Interrégionale, cette pratique a été réitérée pour la nuit du samedi 19 au dimanche 20, laissant **l'agent exercer 25 heures 30 minutes, sans même une relève !!!**

L'UFAP UNSa Justice Grand-Est dénonce et refuse ce genre de pratique que d'imposer aux agents de tenir des rythmes de travail effrénés de + de 24 heures en continue !

En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, nous sommes très loin du respect de la réglementation ! Nous savons pertinemment qui serait inquiété en cas de soucis et ou d'incidents... Pour toutes ces raisons l'UFAP UNSa Justice n'accepte pas cette situation ni ces décisions prises à l'emporte-pièce !

L'UFAP UNSa Justice demande à la Direction Interrégionale que la lumière soit faite sur ces pratiques et que celles-ci cessent immédiatement !

Le secrétaire Général, Jean-Claude Roussy